

Contacts : ☎ 010 23 61 53 – ✉ economie@brabantwallon.be

1 SUR 2

3. Montant total des investissements visés par la subvention :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Joindre en annexes :

- La délibération du Conseil ou du Collège communal approuvant la demande de subvention ;
- Le cas échéant, les devis liés aux investissements envisagés ;
- Tout autre document jugé utile dans le cadre de la présente demande.

Pour mémoire :

Les investissements éligibles (tels que repris à l'article 5 § 2 du règlement) sont :

- Les achats d'équipements pour événements et marchés ;
- Les enseignes ou autres signalétiques liées à la promotion du commerce local et des circuits courts ;
- Les aménagements d'espaces publics dans les centres-villes.

Ce formulaire, complété et signé par les personnes habilitées à représenter le demandeur, doit parvenir à l'administration provinciale au plus tard le 30 avril à l'adresse suivante :

Le Brabant wallon
Direction d'administration de l'économie et du développement territorial | Service de l'animation économique et territoriale
Parc des Collines – Bâtiment Archimède | Place du Brabant wallon, 1 - 1300 WAVRE

ou par courriel à l'adresse suivante : commune@brabantwallon.be

En application du Règlement général sur la protection des données à caractère personnel (R.G.P.D.), la Province du Brabant wallon est responsable du traitement des données collectées.

En matière de protection des données personnelles et d'exercice de vos droits, notre politique est disponible sur <https://www.brabantwallon.be/gdpr-view>

Toutes les données collectées auront pour finalité d'instruire une demande de subvention, et d'alimenter le processus administratif de contrôle. Ces données ne sont pas transférées en dehors du territoire belge.

Les données seront conservées pendant le temps raisonnablement nécessaire aux finalités poursuivies et en accord avec les exigences légales.